

DELIBERATION
*Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse*

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 10

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 10

date de la convocation :

10 novembre 2023

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/11 N°4

Objet de la Délibération :
Avenant marché Moe
transfert Baleycourt

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON, J-L.DURET, B.GOEURIOT, P.HENRY

Était excusés :

Suppléants présents :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que la rémunération provisoire, forfait établi lors de la passation du marché, devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux (Montant définitif de la rémunération = estimation définitive du coût prévisionnel des travaux x taux de rémunération).

Considérant que l'APD ne nous sera remis qu'après la réunion du comité syndical,

Vu l'évolution consécutive de l'envergure du projet et les couts associés, le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre va suivre la même trajectoire.

Taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre : 8.90%

Cout programme : 1 550 000 € HT

Cout APS : 2 512 000 € HT

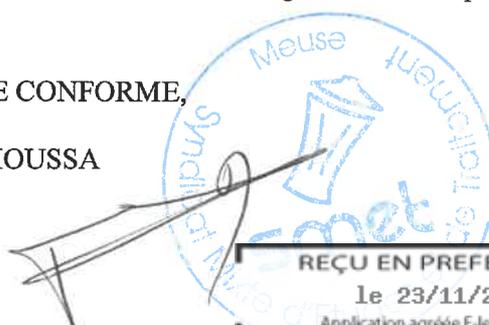
Entendu l'exposé du président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DONNE MANDAT au Président pour négocier et signer l'avenant arrêtant la rémunération définitive du maître d'œuvre

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE

le 23/11/2023

Application agréée E-legalite.com